



Demande journée de congé

Par **lolo1702**, le **03/06/2014** à **22:11**

bonsoir à toutes et à tous, rnvoici mon problème: la semaine dernière j'ai fait une demande écrite auprès de mon employeur d'une journée de congé payé le 06/06, à ce jour celui ci ne m'a pas répondu....étant en mise à pied pour 2 jours, les 04 et 05/06, je n'ai pas d'autre choix que de devoir l'appeler jeudi en fin de journée (car je n'ai jamais mon planning à l'avance) pour savoir si ma journée est accordée ou non....rnil me semblait que l'employeur avait un délai à respecter pour répondre à ce genre de demande?rndu fait que je n'ai pas eu de réponse de sa part à la fin de ma journée ce soir, et étant donné que je ne retravaille pas avant la journée demandée, puis je considérer que celle ci est accordée d'office?rnmerci d'avance pour vos réponses...

Par **Lag0**, le **04/06/2014** à **08:08**

Bonjour, rnIl faut voir avec les procédures en vigueur dans l'entreprise, car légalement, c'est l'employeur qui fixe les dates de congé, il n'y a pas de notion de demande de la part du salarié et donc, par conséquence, pas d'acceptation d'office si l'employeur ne répond pas...